



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : CLOTURE ET ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELEVANT DES OPERATIONS DE PROGRAMME INDIVIDUALISE - BUDGET PRINCIPAL

COMMISSION : FINANCES ET BUDGET

Du : 22 JUIN 2009

COMMISSION : BÂTIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

Du : 22 JUIN 2009

RAPPORTEUR: MAX ARTUSO

Vu les articles 50 et 51 de la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables, autorisant les communes, à compter de l'exercice 2006, à imputer les subventions d'équipement versées à des tiers en section d'investissement et à les inclure, le cas échéant, dans les autorisations de programme,

Vu le Décret n° 97-175 du 20 Février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la Loi du 6 Février 1992,

Vu l'Arrêté du 26 Avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 29 Septembre 2003 approuvant le principe d'une mise en place d'une procédure d'AP/CP de tout ou partie des opérations d'équipement à compter du 1^{er} Janvier 2004,

Considérant qu'il convient de présenter, au cours de chaque exercice budgétaire, une mise au point des Autorisations de Programme qui ont été adoptées par le Conseil Municipal en vue de rendre compte de celles qui doivent être clôturées à hauteur des dépenses effectivement constatées et donc annulées partiellement. Cette démarche vise, ainsi, à actualiser le montant des AP votées,

Considérant que la Ville de Cannes a réalisé en totalité les opérations de programme individualisées ci-dessous et que certaines d'entre elles ont pu faire l'objet de subventions, il y a lieu donc, d'une part, de solder les AP correspondantes aux montants mandatés et d'annuler les reliquats éventuels et, d'autre part, de dégager, de ce fait, pour chacune d'entre elles le coût net pour la Commune,

Considérant que les membres de l'Assemblée délibérante ont successivement autorisé, à l'exclusion des projets de délibération présentés ce jour, des Autorisations de Programme, à hauteur de 483.605.000 €,

Les soldes et annulations partielles ou totales des AP proposées, ce jour, sont récapitulés comme ci-après :

Op. n°	Libellé de l'Autorisation de Programme	Date(s) délibération	Montant des AP votées (1)	Montant des AP réalisées (2)	Disponible sur AP à annuler (1) - (2)	Montant des subventions perçues (4)	Coût net pour la Ville (2) - (4)	Observations
I011A	HDV ANNEXE RANGUIN - MAISON DE SERVICE PUBLIC	19/01/04 & 29/11/04	5.500.000,00 €	5.416.366,49	83.633,51 €	1.161.970,00 €	4.254.396,49 €	Subventions : Etat 666.420 € (DRAC : 625.000 € - Réserve Parlementaire 2003 : 30.000 € et Centre National du Livre : 11.420 €)+Conseil Régional 163.000 € + Conseil Général 332.550 € (Contrat de Plan Départemental)
I019A	CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORTS (Palais des Victoires)	19/01/04 & 28/06/04	25.200.000,00 €	22.161.888,92	3.038.111,08 €	1.500.000,00 €	20.661.888,92 €	Subvention : Etat 1.500.000 €
I034A	RENOVATION DE L'IMMEUBLE 12 RUE PREYRE	19/01/04	2.600.000,00 €	1.633.398,58	966.601,42 €		1.633.398,58 €	
I036B	ACCESSIBILITE ET SECURITE INTERIEURE DE L'ECOLE BOCCA PARC	23/10/06	120.000,00 €	61.447,61	58.552,39 €		61.447,61 €	
I039B	EXTENSION DES LOCAUX ECOLE MERO	26/04/04 & 18/06/07	600.000,00 €	520.080,89	79.919,11 €		520.080,89 €	
I074A	AMENAGEMENT BATIMENT 10 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	19/01/04	620.000,00 €	457.014,52	162.985,48 €		457.014,52 €	
I084A	AMENAGEMENT DE LOCAUX AFFECTES AU SERVICE DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES (SMAV)	29/01/07	250.000,00 €	220.882,15	29.117,85 €		220.882,15 €	
I134A	CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTAU QUARTIER DU RIOU	16/07/2007	150.000,00 €	90.305,06 €	59.694,94 €	20.000,00 €	70.305,06 €	Subvention : Etat 20.000 € (Réserve Parlementaire 2006)
I503L	AMENAGEMENT PARC DE STATIONNEMENT SQUARE PRADO-REPUBLIQUE	26/06/06	360.000,00 €	238.375,17 €	121.624,83 €	13.243,21 €	225.131,96 €	Subvention : Etat 13.243,21 € (Réserve Parlementaire 2006)
I508A	AMENAGEMENT ESPACES VERTS BOULEVARD DU RIOU	19/01/2004	400.000,00 €	274.147,72 €	125.852,28 €	45.000,00 €	229.147,72 €	Subvention : Etat 45.000 € (Réserve Parlementaire 2004)
I513B	PLAN VERT - PLANTATION D'ARBRES A L'ENTREE DES ECOLES	23/02/04	160.000,00 €	117.732,95 €	42.267,05 €		117.732,95 €	
1513F	PLANTATIONS DE PALMIERS SUR LES PLAGES - PLAN VERT	23/02/2004	160.000,00 €	152.915,66 €	7.084,34 €		152.915,66 €	Règle de caducité => Aucun paiement depuis 2006
I537A	REQUALIFICATION DE LA RUE MARCO DEL PONTE	19/07/04	800.000,00 €	344.440,03 €	455.559,97 €		344.440,03 €	
I952A	DEGATS OCCASIONNES PAR LES INTEMPERIES DU 5 AOÛT 2004 SUR LA VOIRIE ET LES BÂTIMENTS COMMUNAUX	27/09/2004	500.000,00 €	432.344,67	67.655,33 €		432.344,67 €	
	Total		37.420.000,00 €	32.121.340,42 €	5.298.659,58 €	2.740.213,21 €	29.381.127,21 €	

En conséquence, le nouvel encours des Autorisations de Programme votées est actualisé comme suit :

• Montant des AP votées :	483.605.000 €
• Montant des AP réalisées à solder :	32.121.340,42 €
• Montant des AP à annuler partiellement ou totalement :	5.298.659,58 €
• Nouvel encours des AP votées :	446.185.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer, en vue d'actualiser le montant des AP votées, d'une part, la clôture des AP à hauteur des dépenses effectivement constatées et, d'autre part, l'annulation partielle pour les reliquats demeurant sur les AP soldées.

La Commission des Bâtiments, Travaux, Politique de la Ville et Transports, ainsi que la Commission des Finances et du Budget, dans leur séance respective du 22 juin 2009, ont été consultées.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé, au vu du tableau ci-dessus, à :

1°/ - approuver la clôture des Autorisations de Programme relatives aux Opérations de Programme Individualisées pour les montants consignés dans la colonne « Montant des AP Réalisées » soit une somme totale de 32.121.340,42 € ;

.2°/ - prendre connaissance, pour chacune des opérations terminées, du montant des subventions versées par nos partenaires financiers soit, 2 740 213,21 € et donc du coût net pour la Ville, soit 29.381.127,21 € ;

3°/ - approuver les annulations partielles pour les reliquats d'AP soit un total des annulations s'élevant à 5.298.659,58 € ;

4°/ - prendre connaissance, à l'exclusion des projets de délibération soumis en séance de ce jour, du nouvel encours des AP votées actualisé à 446.185.000 €